

PROJET FRANCHISSEMENT DE SEINE 91

CAHIER D'ACTEUR DE L'AMICALE DU JARDIN PAUL JOVET

Amicale du Jardin Paul Jovet

Association n°0913013203 agréée par la sous-préfecture de Palaiseau le 28 mars 2003

N°SIRET : 493 563 159 000 18

38 rue Caron 91200 Athis-Mons
Jardin.jovet@gmail.com
<http://www.amicale-paul-jovet.com/>
Facebook / @jardinjovet
Instagram / @jardinjovet



HISTORIQUE

L'association a été fondée le 28 mars 2003, avec publication au Journal Officiel le 17 mai 2003. Son statut comprend les éléments suivants :

- *Développement du Jardin Paul Jovet, « Jardin de Naturaliste » dans l'esprit de son créateur, professeur au Museum National d'Histoire Naturelle.*
- *Animation du Jardin au travers de différentes activités : botanique, ornithologie, éducation à l'environnement, expression artistique et toute autre activité adaptée au lieu, accueil tout public, personnes âgées, petite enfance, scolaires, structures de soutien (CMPP, hôpitaux de jour), personnes en difficulté.*
- *Faire de cet espace un lieu de convivialité et de détente.. Contribuer à la rupture de l'isolement et au développement du lien social.*

Le jardin Paul Jovet, qui occupe un espace de 4000 m², n'a pas toujours été un espace vert. Il était jusqu'aux années 80 occupé par deux propriétés qui ont été expropriées puis démolies dans le cadre de l'ancien projet de liaison A6-N6. Il est resté ensuite à l'état de terrain abandonné, qui s'était transformé en décharge publique après la tempête de 1999.



En 2002, Mme Lieneman, maire d'Athis-Mons, décide de réhabiliter le terrain en espace vert et avec l'accord du Museum d'Histoire Naturelle de Paris, d'y transférer la collection botanique du chercheur Paul Jovet, qui était un riverain de la rue Caron. Divers acteurs publics s'intéressent au projet pour le financer, notamment le Conseil Départemental, qui en sera le plus gros contributeur, à hauteur de 73450 € TTC, soit exactement la moitié de l'investissement. (Voir annexe 1)

Il est quand même paradoxal que ce soit aujourd'hui le même Conseil Départemental qui soutienne un projet signant l'arrêt de mort du jardin...

En 2003, l'Amicale du Jardin Paul Jovet se constitue afin d'animer et de développer l'espace. Au fil du temps, les activités s'organisent, allant de la botanique à l'ornithologie en passant par un rôle pédagogique, en liaison avec des groupes scolaires, ainsi que l'accueil des personnes âgées. Suivant les années, le nombre d'adhérents a varié de 120 à 250 personnes, il est actuellement de 240 membres.

L'association se finance en partie grâce aux cotisations des adhérents, en partie grâce aux subventions qu'elle reçoit d'organismes publics. Parmi ceux-ci, il y eut encore le Conseil Départemental, la Préfecture (dans le cadre de l'opération "Politique de la ville"), L'Assemblée Nationale (enveloppe parlementaire de la députée Eva Sas), l'ex-communauté de communes CALPE et à présent la commune d'Athis-Mons. A noter qu'à titre personnel, l'ex-présidente de l'Amicale, Renata Mordente a été couronnée par le prix "Yves Rocher-Terre de Femmes" pour son travail autour du jardin.

LE JARDIN PAUL JOVET AUJOURD'HUI

Il représente pour toute la ville un lieu de rendez-vous, un repère de convivialité. De nombreuses animations s'y déroulent, liées à l'étude de la botanique et de l'environnement ou bien purement festives. En termes d'équilibre naturel, il contribue à la respiration du quartier et de la ville toute entière. Inutile d'insister sur le rôle joué par

4000 m² de végétation dans la lutte contre la pollution urbaine, chacun est conscient de cette importance et de l'urgence de conserver ces espaces. Outre sa collection botanique de plantes rares, le jardin abrite un certain nombre d'espèces animales, dont plusieurs protégées. En annexe 3, on trouvera une liste d'espèces d'oiseaux présentes sur les lieux (Jardin Paul Jovet et son environnement) dont l'inventaire a été fait par Frédéric Baroteaux du CRBPO (Centre de Recherches Biologiques sur les Populations d'Oiseaux), un bureau du Museum d'Histoire Naturelle. Ce document, ainsi que d'autres servira à étayer la demande de classement du jardin Paul Jovet en zone biotope, demande initiée en 2005 mais qui n'avait pas été menée à son terme. (Voir annexes 2 et 3))



L'IMPACT DU PROJET DE FRANCHISSEMENT DE LA SEINE

Nous laisserons de côté toutes les considérations relatives à l'opportunité d'un tel projet, son intérêt réel et sa pertinence par rapport au trafic routier, ainsi que toutes les questions liées à l'environnement posées par son insertion sur l'ensemble de son tracé. Nous nous concentrerons sur son impact sur le seul Jardin Paul Jovet, puisqu'il s'agit de l'objet de notre cahier. Cet impact se situerait à plusieurs niveaux :

Tout d'abord, il y a un simple constat physique : un jardin surplombé par un viaduc de

15 ou 20m de large est privé de soleil et c'est donc immédiatement un jardin mort en terme de botanique. Il ne faut pas tenter de détourner l'attention de cette issue inéluctable en parlant "d'aménagement", de "réhabilitation" ou autre. Habiller la misère ne la supprime pas. Aucune plante ne pourrait pousser dans un tel environnement. Même constat en ce qui concerne la faune : les animaux, principalement les oiseaux, fuiraient cet endroit devenu pour eux inhospitalier et plus en mesure de les nourrir. Inutile même d'évoquer l'existence éventuelle de piliers élevés sur le terrain du jardin et dont les travaux le saccageraient définitivement.

Inutile également de tenter de détourner notre attention avec des promesses de "compensation écologique", telles que prévues par exemple dans la loi sur la biodiversité. Ces pseudo mesures ne permettent pas de compenser ce qui ne peut pas l'être et l'exemple de l'aéroport Notre Dame des Landes démontre leur impossibilité de mise en oeuvre en disqualifiant les tentatives d'écoblanchir un projet bétonneur. Le jardin Paul Jovet prend sa valeur en grande partie à cause de sa situation au beau milieu d'un quartier et vouloir le reconstruire ailleurs lui ôterait tout intérêt pour ce quartier.

L'autre impact est social. La présence du viaduc entrainerait inévitablement une désertification des alentours. Une "zone morte" s'installerait autour de l'ouvrage, ce qui contribuerait à davantage encore sinistrer les lieux, comme on peut l'observer déjà autour de constructions équivalentes. Tout cela ne favorisant pas le désir de se rendre dans ce qui resterait du jardin Jovet - on voit mal les gens organiser des événements festifs sous une telle chape de béton et qui aurait de surcroit la réputation de zone polluée, aussi bien par le bruit des véhicules que par les gaz d'échappement. Difficile dans ces conditions de conserver des sources de financement pérennes. Moins d'adhérents, moins de cotisations, difficultés pour justifier l'octroi d'une subvention. En clair, une disparition programmée de la structure associative qui s'est constituée au tour du jardin.

Le constat est donc très négatif. Mais pourrait-il en être autrement ?